

# Pacte de responsabilité et de solidarité

Présentation des mesures fiscales  
mises en œuvre par la DGFIP



Juin 2014

# 1. Le crédit d 'impôt compétitivité emploi (CICE)

- Simple : 4% (6% en 2014) des salaires inférieurs à 2,5 SMIC, avec un calcul de la masse salariale semblable à celui des allègements généraux de cotisations sociales, déjà bien connus des entreprises.
- Rapide : les PME ont la possibilité de réclamer la restitution du CICE dès la clôture de leur exercice et la DGFIP s'engage à traiter les demandes dans un bref délai.
- Efficace : 10 Md€ d'allègement du coût du travail dès 2014.
- Sûr : le CICE n'est pas un critère pour déclencher un contrôle fiscal et, lors d'un contrôle fiscal plus général, la DGFIP contrôlera uniquement le calcul du CICE et non son utilisation.

# CICE : Les chiffres départementaux dans le Tarn

## Situation au 06/06/2014

- **Nombre de dossiers de restitution déposés : 1292**
- **Nombre de dossiers de restitution traités : 921**
- **Montants restitués : 4,7 M €**
- **Montants imputés sur l'IS : 5,3 M € (environ 1500 entreprises)**
- **Délai moyen de traitement : 25 jours**
- **Nombre de rejets prononcés : 24**

## 2. Les mesures de simplification

### 2 axes :

- **Simplifier le cadre juridique pour sécuriser l'entreprise dans ses relations avec l'administration fiscale.**
- **Simplifier les processus déclaratifs pour faciliter et alléger les obligations fiscales des entreprises et généraliser les téléprocédures**

### 3 exemples :

- **1. La simplification des régimes d'imposition des petites et moyennes entreprises (réduction du nombre d'acomptes)**
- **2. L'harmonisation des échéances déclaratives et de paiement de l'impôt sur les sociétés**
- **3. La suppression des déclarations de participation des employeurs à l'effort (intégration des éléments sur la déclaration annuelle des salaires)**

### 3. Les perspectives nationales

Les annonces ministérielles du 28.04.2014 :

- **1. La Contribution sociale de solidarité des sociétés : suppression progressive en trois ans; 1500 entreprises dans le Tarn**
- **2. L'impôt sur les sociétés : baisse progressive pour atteindre 28% en 2020 (33,3% actuellement).**  
**Et les réductions d'impôts pour les ménages modestes :**  
**3 millions de foyers concernés**